

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-12-134

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés

représentés : 6

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Carole GIGANT, Monsieur David SUC a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Pierre ASTOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves AUBERT, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRANOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Enfouissement des réseaux Télécom Poste La Valade

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, présente au conseil municipal l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom sur le poste de La Valade réalisé par le Syndicat d'Energies de Haute-Loire.

Ces travaux seront réalisés en coordination avec les travaux de renforcement du réseau basse et d'éclairage public sur ce même secteur.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimé à 6 353,69 € TTC.

Le syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels une participation communale sera appelée de $6\,353,69\text{ €} - (150\text{ml} * 8\text{€}) = 5\,153,69\text{ €}$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être ajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 12 décembre 2022,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom poste La Valade
- **Confie** leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente
- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 5 153.69€ et dit que cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- **Inscrit** cette somme au budget primitif de l'exercice n+1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

